

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 19 (1961)
Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

réels dans la mesure où les gouvernements membres de la Communauté n'étendront pas de leur propre gré aux pays tiers les avantages découlant des obligations plus étendues qu'elle pourrait leur imposer et dans la mesure aussi où l'OECE, puis l'OCDE qui lui succédera, ne serait pas capable de suivre le même rythme.

En ce qui concerne les transferts afférents aux transactions invisibles courantes, entièrement libérés dans la zone OECE, le risque est nul tant que les membres de la Communauté ne seront pas aux prises avec des difficultés de balance des paiements. Une politique discriminatoire est en revanche à redouter si un pays membre de la Communauté devait procéder, pour des raisons de balance des paiements, à des suspensions de mesures de libération. Rappelons toutefois que la suspension de mesures de libération pour des raisons de balance de paiements est réglementée par les Codes de l'OECE. D'autre part, l'expérience montre que lorsque des membres de cette Organisation ont eu, par le passé, des difficultés de balance des paiements, ils n'ont pas eu recours à des restrictions dans le domaine des « invisibles », exception faite — mais elle est de taille — de la réduction ou de la suppression des allocations touristiques.

Pour ce qui est des transactions invisibles proprement dites, la libération n'est que partielle dans les assurances, les transports et les films. A vues humaines, les Six seront probablement en mesure de réaliser des progrès plus rapides et plus substantiels, d'où risques sérieux de discrimination, à moins que l'une ou l'autre des deux conditions énoncées plus haut ne se trouve remplie.

Dans le domaine, enfin, de la libération des mouvements de capitaux, les obstacles à vaincre dans le cadre de la Communauté y sont moins nombreux et les résistances d'ordre dogmatique plus faibles qu'à l'OECE, plus exactement du fait de quelques pays membres de cette organisation. Il appartiendra entre autres à la Suisse, traditionnellement promoteur de la libération dans ce domaine, de s'employer à entraîner l'OCDE dans le sillage des réalisations de la CEE. La récente adoption par le Conseil de l'OECE de nouvelles mesures substantielles de libération des mouvements de capitaux est, à cet égard, de bon augure.



LAUSANNE
Vevey
Morges
Renens

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

PRÊTS HYPOTÉCAIRES ET COMMERCIAUX
aux meilleures conditions